



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Affaire suivie par : Julien BOULAY
Mél : julien.boulay@oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **25 JUL. 2017**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de TRACY LE MONT.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 21 juillet 2016, reçue le 28 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de TRACY LE MONT, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n^{os} 16, 40 et 130.

1.1 Document à prendre en compte :

Le Règlement de la voirie départementale, arrêté le 4 mars 2016, est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- La RD 16 est une route de 4^e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).
- Les RD 40 et 130 sont des routes de 3^e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 16, au PR 15.000, de 1 474 véhicules dont 3,5 % de poids lourds, en avril 2015 ;
- Sur la RD 40, au PR 5.000, de 2 286 véhicules dont 5,5 % de poids lourds, en mars 2014 ;
- Sur la RD 130, au PR 9.000, de 2 504 véhicules dont 3 % de poids lourds, en février 2015.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement

Pour les RD 16 (Grande rue et rue d'ATTICHY), 40 (rue Roger Salengro et rue de BAILLY) et 130 (rue de la Flouriette, rue du Moulin et route de CHOISY), les plans d'alignement approuvés le 27 juillet 1928 sont toujours applicables et opposables aux tiers.

Compte tenu de l'état de conservation des plans d'alignement, le Département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement en vigueur sur les RD situées sur le territoire communal.

1.5 Accidentologie entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2015.

Aucun accident signalé sur cette période.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

Le territoire communal n'est pas concerné par des projets inscrits au PDMD.

2) TRANSPORTS

En application de la loi Notre du 7 août 2015, le Département de l'Oise demeure l'autorité organisatrice des transports scolaires, jusqu'au 31 août 2017, et la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine depuis le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, elle organise les services non urbains, réguliers ou à la demande.

Aussi, votre commune de TRACY LE MONT est concernée par les lignes régulières n° 24 CARLEPONT / COMPIEGNE, n° 58 TRACY-LE-VAL / NOYON ainsi que par les lignes scolaires de desserte du collège Louis Bouland de COULOISY, des établissements scolaires de RIBECOURT-DRESLINCOURT et la ligne desservant le regroupement pédagogique intercommunal de TRACY-LE-MONT et TRACY-LE-VAL.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Le Département a doté la commune d'un abri-voyageurs installé rue de BAILLY, devant le stade.

Les horaires des lignes régulières et scolaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent pour établir le PDIPR qui a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires, et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de TRACY-LE-MONT est traversé par :

- le GR 12A inscrit au plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du conseil général du 18 janvier 1990 ;
- "Le circuit du Noyonnais" inscrit au plan départemental de randonnée équestre approuvé par délibération n° 305 du 8 novembre 1991 ;
- le circuit "Sites et Monuments de la Grande Guerre" inscrit au PDIPR par délibération 306 du conseil général du 20 juin 2002, la commune ayant délibéré favorablement le 24 février 2001.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le schéma départemental des circulations douces qui vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux.

Le Département a également édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Ce schéma est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de TRACY-LE-MONT est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Bois de la Montagne, Bois de Saint-Mard et Bosquets » (SOI21) ;
- l'ENS d'intérêt local « Forêt domaniale de Laigue » (SOI03) ;
- l'ENS d'intérêt local « Vallon du ru de Milleville » (SOI11) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » (GENS10) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Pelouses du Soissonnais occidental » (GENS13).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune de TRACY-LE-MONT n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement

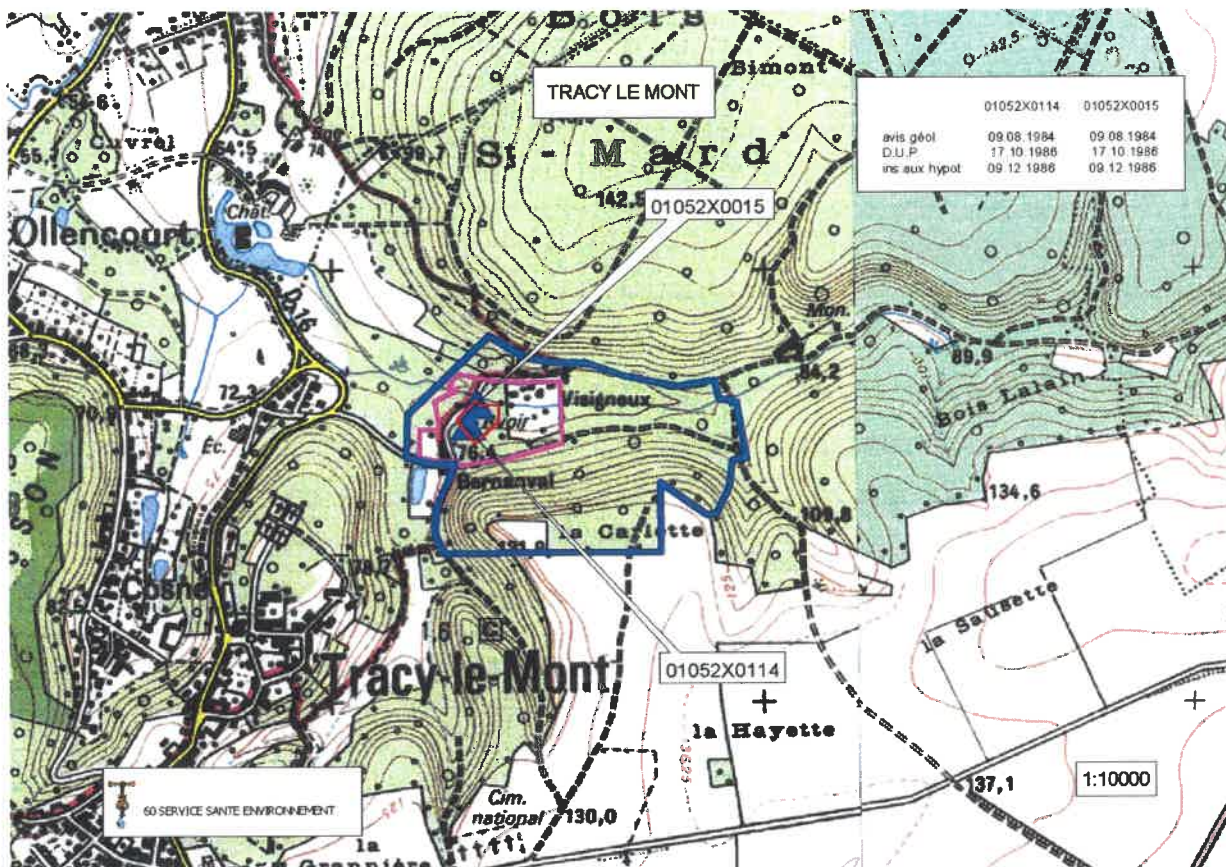
La commune de TRACY LE MONT est desservie par un réseau d'assainissement collectif séparatif.

Les effluents sont traités sur le dispositif intercommunal de 3 000 équivalents habitants situé sur la commune.

2.2 Eau potable

Je note que votre commune est alimentée par les captages N°01052X0114 (puits) et N°01052X0015 (source) implantés sur votre territoire, dont vous avez la maîtrise d'ouvrage ; elle est éligible à l'assistance technique départementale.

Les eaux sont conformes aux normes en vigueur.



2.3 Rivière

La commune de Tracy-le-Mont n'est membre d'aucun syndicat de rivière à qui elle aurait délégué sa compétence. Avec le volet GEMAPI de la loi Métropole, cette compétence sera prochainement transférée à la communauté de communes qui intégrera normalement un syndicat mixte.

Pour votre information, une étude de gouvernance GEMAPI doit se mettre en place sur votre territoire.

Votre territoire est parcouru par un réseau hydrographique dense représenté par le ru Daniel, le ru Bernanvalle, le ru Ollencourt, le ru Hangest, le ru Nervaise, le ru Galets, le ru Plainards, le ru Saint Léger, la Fontaine des Deux Cens, le ru Plaine des Maréchal, le ru Parc d'Offémont, le ru Fontaine des Charmes, le ru Tortueux, le ru Ponteaux et le ru Hayettes.

Faisant partie de l'unité hydrographique Oise Moyenne, les objectifs de qualité concernant l'atteinte du Bon Etat global était prévue pour 2015 pour le ru Daniel (FRHR185-H0332000), le ru Saint Léger (FRHR185-H0351000) et le ru Hayettes (FRHR225-H2148400).

III. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

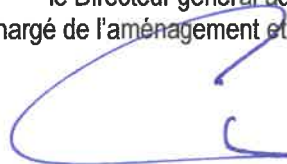
- Stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- Accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques au risque de déqualification de la fraction du parc plus obsolète ;
- Maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de commune du canton d'Attichy, EPCI auquel appartient la commune de TRACY LE MONT, le PDH préconise la production annuelle de 81 à 91 logements à l'horizon 2020, dont 28 % de logements locatif social et 24% de logements en accession sociale.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

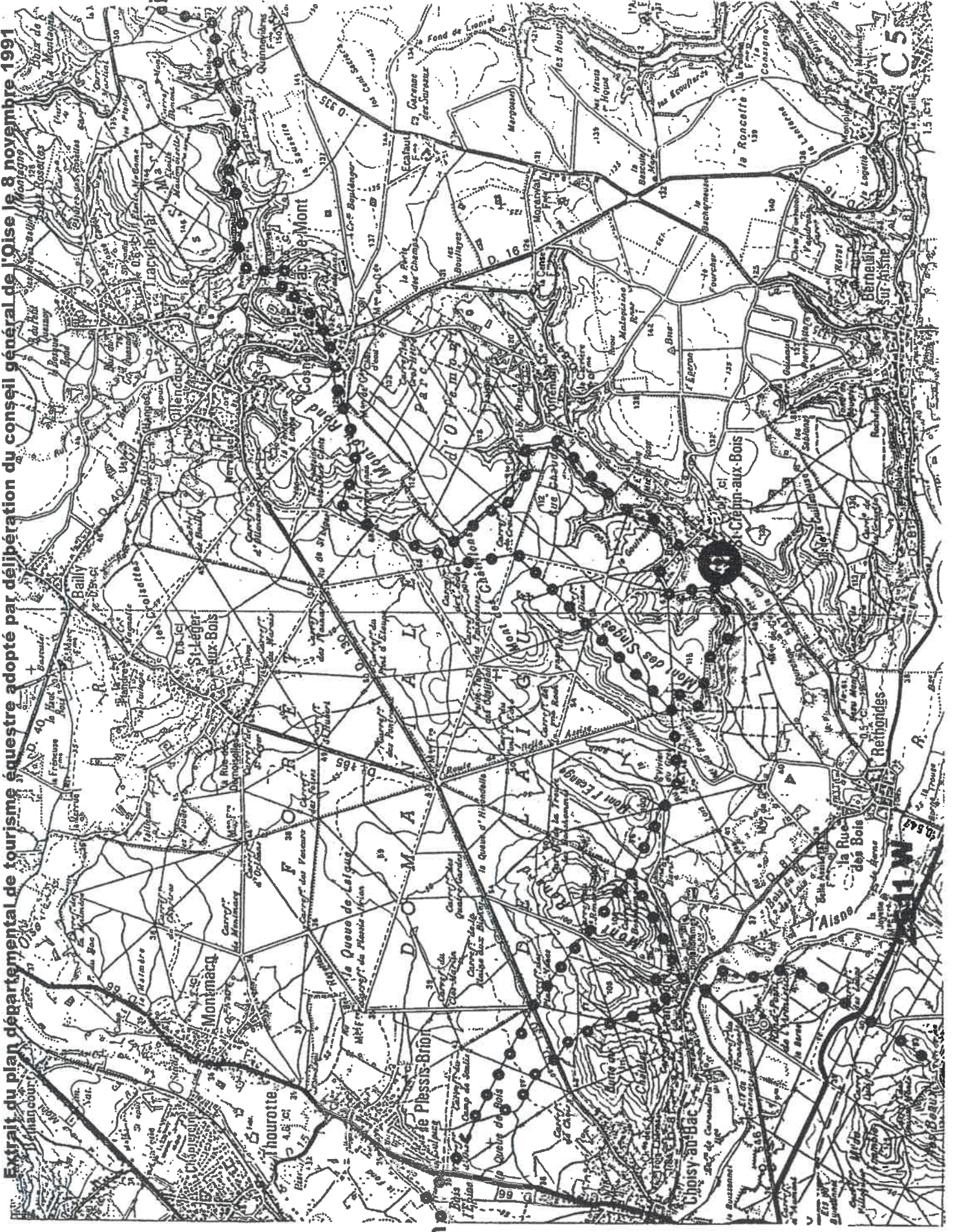
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

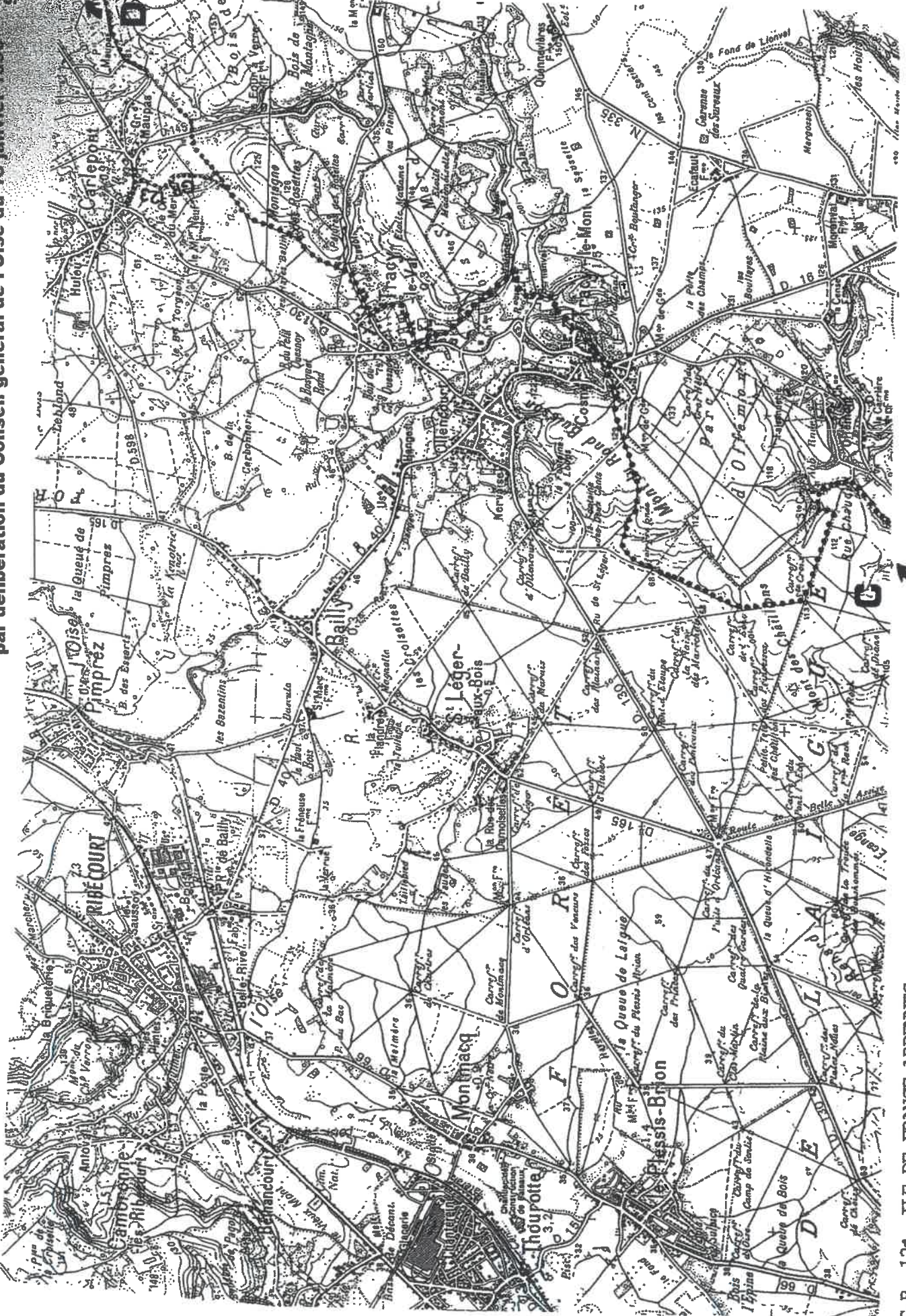
Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
chargé de l'aménagement et la mobilité



Vincent HULOT

P.J. : 3 extraits du PDIPR
Fiches descriptives ENS





CIRCUIT : Sites et Monuments de la Grande Guerre

TRACY-LE-MONT :

Voie Communale n° 4 de Tracy-le-Mont à Blérancourt

Chemin de la Hayette

Chemin de Bimont à Puisalaine

Rue de Bernanval

Chemin de Vésigneux à Bernanval

Route Départementale n° 16 - Grande Rue – Rue d'Attichy

*Délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2001,
rendue exécutoire le 1^{er} mars 2001*

-Sites et Monuments
-de la Grande Guerre

Tracy-le-Mont

Circuit PR n°60



Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Oise



0 250 500 Mètres 1:25000